

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 16 novembre 2023

Direction Administration Générale – Elections – Services à la Population
N°04.07.2023.99

Objet : Approbation de la Convention d'objectifs et de la Convention d'occupation des locaux entre la Ville de Cléon et l'association La Comédie Errante pour l'année 2024

Date de la convocation : 08 novembre 2023

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 25

PRESENTS :

M. Frédéric MARCHE, M. David BEAUCOUSIN, Mmes Fabienne TELLIEZ, Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, MM. Rachid ARBI, Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Mmes Monique COLOMBOTTI, Sylvie OMONT, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mme Valérie HOULIER, MM. Infali DABO, Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Evelyne LERICHE.

POUVOIRS :

Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Madame Valérie HOULIER.
Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Philippe LEFEBVRE.
Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Stéphane FAUCHE.
Madame Corine PALMENTIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MARCHE.
Madame Laëtitia LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Marc BOURREAU.

ABSENTS :

Monsieur Ibrahim DEM.
Madame Clélia DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE: Madame Evelyne LERICHE

RAPPORTEUR : Rosario TARSIA

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'avis favorable de la commission « Citoyenneté, Education, Culture et Jeunesse » du 29 septembre 2023.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Approbation de la Convention d'objectifs et de la Convention d'occupation des locaux entre la Ville de Cléon et l'association La Comédie Errante pour l'année 2024

Date de transmission de l'acte : 20/11/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 20/11/2023

Numéro de l'acte : 04-07-2023-99 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20231116-04-07-2023-99-DE

Date de décision : 16/11/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

CONSIDERANT :

- Que l'objectif poursuivi par la Ville de Cléon est de proposer à un large panel de sa population une politique culturelle diversifiée et dynamique.
- Que la Ville de Cléon souhaite soutenir l'association la Comédie Errante qui souhaite œuvrer au développement artistique et culturel à travers la mise en place d'actions et d'activités sur le territoire de la Ville.
- Que ces actions et activités visent à l'éducation et à l'animation de la jeunesse, en concertation avec la Ville et les autres associations œuvrant dans ce secteur mais aussi à l'accompagnement de démarches artistiques, à la mixité sociale et à l'ouverture du champ culturel par la diffusion et l'animation artistique, et ce en favorisant l'accès au plus grand nombre (y compris les publics handicapés).
- Les termes des conventions proposées.

Les conventions d'objectifs et d'occupation 2023 entre la Ville et la Comédie Errante arrivant à leur terme, il convient d'en rédiger deux nouvelles pour l'année à venir.

C'est pourquoi il convient de mettre à jour les deux conventions suivantes pour l'année 2024 :

- **Une convention d'objectifs** qui définit les engagements et obligations de chacun des partenaires.
- **Une convention d'occupation** qui indique quels locaux sont mis à disposition de l'association par la Ville de Cléon et détermine les engagements et obligations de chacun dans le cadre de ces mises à disposition.

Les deux conventions étant liées entre elles, la durée de chacune d'entre-elles est fixée à une année (2024). Elles prendront donc fin au 1^{er} janvier 2025.

Ces deux nouvelles conventions ont très peu évolué depuis l'an passé à l'exception d'un seul point.

Cette mise à jour annuelle comporte une modification concernant l'activité théâtrale en direction des institutionnels. En effet, si, comme les années précédentes, la convention d'objectifs comprend des cours de théâtre pour les enfants et adolescents les mercredis à la médiathèque ainsi que des cours à destination de classes des écoles Curie et Goscinny selon un volume d'heures bien défini, la nouvelle convention prend en compte ces mêmes objectifs en y ajoutant la possibilité d'attribuer une des sessions « public scolaire » aux jeunes du service jeunesse de la Ville qui, pour information, ont déjà pu bénéficier d'une initiation à l'art théâtral cet été.

Ce sont donc ces deux nouvelles conventions établies entre la Ville de Cléon et l'association La Comédie Errante pour l'année à venir qui sont présentées aujourd'hui aux membres du Conseil Municipal.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après délibération,
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les modalités de partenariat entre la Ville de Cléon et l'association La Comédie Errante.

APPROUVE les termes de ces conventions entre la Ville de Cléon et L'association La Comédie Errante.

AUTORISE le Maire à signer les conventions partenariales entre la Ville de Cléon et L'association La Comédie Errante et tous documents afférents.

Pour copie conforme,

Cléon, le 16 novembre 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



Publiée sous forme électronique sur le site de la commune le : 2011/2023

Transmis en Préfecture le : 2011/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr